



Honorary Committee:
Mohamed Abd El Wahab
Eric André (†)
Oleg Anenkov
Jane Avery
Pierre Beaussart
Anne Benoît-Moury (†)
Karel Boone
Robert Collignon
Dominique Collinet
William Coupar
Greta D'Hondt
Rik Daems
Jean-Jacques Daigre
Etienne Davignon
Stefaan De Clerck
Willy De Clercq
Herman De Croo
Armand De Decker
François-Xavier de Donnea
Jean-Luc Dehaene
Karel De Gucht
Eric De Keuleneer
Jan De Landsheer
Arie De Ruijter
Xavier Desclée
Maurice Didden
Janez Drnovsek
Bernard Ducamin
Jean-Louis Duplat
Antoine Duquesne
Jaak Gabriels
Ron Gilbert
Jacques Godfrain
Mike Groushko
Guy Haaze
Hervé Hasquin
Philippe Herzog
Klaus J. Hopt
Stephan Kaeppeler
Manfred Kainz
Serge Kubla
Pierre Lano
Janine Leduc
Judy Lindquist
Jacek Lipinski
Dennis J. Long
Karl-Georg Loritz
Erik Maaloe
Denis MacShane
Olivier Maingain
Julia Markus
Winfried Menrad
Louis Michel
Jozsef Mocsary
Charles-F. Nothomb
Simon-Pierre Nothomb
Mario Nuti
Robert Oakeshott
Deborah G. Olson
Kris Peeters
Andrew Pendleton
Charles Picqué
Solveig Piper
Luigi Prosperetti
Eugen Pusic
Didier Reynders
Michel Rocard
Corey Rosen
Laslo Sekelj
Jacques Simonet (†)
Jimmy Somers
Shaun Spiers
Janos Szantai
Janusz Tomaszewski
Shann Turnbull
Jean-Claude Van Cauwenbergh
Lutgart Van Den Berghe
Dany Vandenbossche
P.F. Van Der Heijden
R. Van Der Ploeg
Eric Van Labeck
Louis-H. Verbeke
Guy Verhofstadt
Karel Vinck
Marco Vitale
Kees Willemsen
Kenneth Winslow
Gorm Winther
Alain Zenner
Alberto Zevi

Monsieur Jean-Claude Marcourt
Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du
Commerce extérieur de la Région wallonne
Place des Célestines, 1
5000 Namur

Le 25 janvier 2008

Monsieur le Ministre,

Vous savez certainement que l'actionnariat salarié est en développement rapide dans les grands groupes européens. Ceux-ci n'étaient encore que 20% à s'être dotés de plans d'actionnariat salarié au début des années 1990; en 2000, la barre des 50% était franchie et en 2007, ils sont 80%.

La Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié est représentative de ce phénomène.

Dès 2002, nous avons aussi mis en évidence pour le public belge le rôle intéressant que l'actionnariat salarié est susceptible de jouer en matière de transmission d'entreprises. Nous avons mis en exergue certains modèles très expérimentés, celui des *sociedades laborales* en Espagne ou celui des ESOPs dans le monde anglo-saxon.

Ce faisant, nous avons eu la satisfaction de recevoir le soutien des ministres qui avaient en charge l'économie et l'emploi sous la précédente législature, Philippe Courard, Eric Tomas et Serge Kubla.

Dans ce contexte, permettez-nous d'exprimer notre stupéfaction et le sentiment que quelque chose a apparemment disfonctionné au sein de votre entourage.

1. Stupéfaction. En effet, nous venons de prendre connaissance par hasard d'une brochure financée par les services de la Région wallonne avec une préface signée par vous, sous le titre "Transmission d'entreprises et économie sociale. Une aventure dont vous pouvez être les héros". Cette brochure datée de novembre 2007 est éditée par les agences conseil en économie sociale Crédal et Febecoop.

Cette brochure comporte une série d'erreurs et elle met en cause l'action de vos prédécesseurs. Enfin, beaucoup plus grave, elle pose de manière fondamentalement erronée la question du financement de ce type d'opération.

Des erreurs, on peut le comprendre, la matière est complexe.

Quand à la mise en cause de l'action des ministres précédents, elle paraît fort discourtoise. En effet, d'entrée de jeu et à plusieurs reprises, les auteurs de la brochure épinglent :

.../...

"les débats autour de la transmission sont parfois rendus confus par la mise en avant d'exemples étrangers certes intéressants mais inapplicables en Région wallonne. Ce fut notamment le cas avec les fameuses sociedades laborales espagnoles perçues, à tort, comme une panacée et... tout simplement inexistantes en droit belge".

Lorsque nous avons mis en évidence le modèle des sociedades laborales espagnoles, ni Philippe Courard ni Serge Kubla ni personne n'en a fait une panacée.

Nous continuons à utiliser l'interview de Philippe Courard à la RTBF comme un excellent matériel pédagogique vis-à-vis des entreprises et des personnes intéressées (elle peut toujours être écoutée à la page <http://www.employee-ownership.be/BE/FR/LIBRARY/La%20une%20Radio%20040218.mp3>).

Nous avons nous-mêmes souligné que le modèle des sociedades laborales est un schéma actionnarial immédiatement applicable, en Belgique comme ailleurs, il suffit d'un simple pacte d'actionnaire (en Espagne même, les cas se sont multipliés entre 1965 et 1985, sans aucune loi particulière, la première de celles-ci ne datant que de 1986).

Mise en cause discourtoise et même franchement désobligeante aussi pour notre ami Miguel Millana Sansaturio, Président de Confesal, la confédération espagnole des sociedades laborales, et ancien Ministre socialiste de l'Emploi de la Généralité de Valence, qui s'est donné la peine à plusieurs reprises de faire le voyage en Belgique pour nous apporter directement informations et témoignages. Dommage.

Enfin, beaucoup plus grave, les auteurs de la brochure ont posé la question du financement de ce type d'opération de manière fondamentalement erronée.

"Comme trouver l'argent...? Est-ce que je vais devoir hypothéquer ma maison...?"

C'est en effet ainsi que le néophyte s'interroge de prime abord, et c'est malheureusement aussi ce que fait la brochure.

Quand nous rencontrons les gens, cela démarre souvent là-dessus et les premiers pas de notre travail consistent à leur montrer que ce n'est pas comme ça que se pose la question – il y a une sorte d'*œuf de Colomb* dans ces opérations, qui rend généralement les choses beaucoup plus aisées qu'on ne l'imagine au départ. Les auteurs de la brochure l'ignorent.

2. Disfonctionnement. Dans le courant du mois de juin 2005, un fait nous avait paru quelque peu singulier. En effet, nous avons reçu la visite du "patron" de Crédal, Michel de Wasseige, qui souhaitait nous interviewer sur l'actionnariat salarié et les sociedades laborales, démarche qui s'inscrivait dans un projet subsidié par la Région wallonne. L'un d'entre nous avait relevé avec un peu de malice qu'un subside pour venir nous interviewer à Bruxelles, cela soulignait joliment la valeur des informations que nous produisons.

Plus récemment, l'organisation belge qui a été à l'origine de la création de la Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié et qui en assure le secrétariat a été confrontée à des événements difficiles.

Cette organisation, "L'Associatif Financier" (une équipe de financiers de métier, intéressés à la promotion de l'économie associative) est une "agence conseil en économie sociale" elle aussi, – tout comme les Crédal et Febecoop.

Entre 1999 et 2005, cette organisation a été agréée chaque année en tant qu'agence conseil par le Ministre de l'Economie de la Région wallonne.

Ensuite une nouvelle procédure d'agrément est intervenue fin 2006. A notre grande surprise, cet agrément a été refusé, les motivations de ce refus étant pour l'essentiel que:

- L'Associatif Financier "ne fournit pas d'éléments suffisants permettant de faire état de professionnalisme".

- "Il est vrai que l'actionnariat salarié constitue une activité importante de l'Associatif Financier mais force est de constater qu'en Belgique du moins, cette activité de reprise d'entreprises par les travailleurs menée par l'ASBL L'Associatif Financier n'a pas encore reçu de réalisation effective."

Dans le traitement de ce dossier, une succession d'incidents s'est produite, et le Conseil d'Etat est saisi.

Nous avons aussi observé curieusement que Michel de Wasseige était la personne la plus active au sein du comité d'agrément.

Ainsi ce qui vaut pour les uns ne vaut apparemment pas pour les autres.

Tout cela a réellement de quoi inquiéter.

3. En conclusion et quoi qu'il soit de tout cela, la brochure qui a commencé à circuler en Région Wallonne est de nature à induire le public en erreur.

Il serait indiqué de la faire retirer de la circulation et d'en revoir le contenu.

Nous sommes évidemment disponibles pour apporter notre expertise dans ce sens afin de pouvoir produire un outil d'information sérieux.

Entre-temps veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Marc Mathieu
Secrétaire Général